

Les politiques culturelles du Québec et des provinces canadiennes : sources d'influence, approches divergentes et pratiques convergentes

Diane Saint-Pierre (Professeure, INRS Urbanisation Culture Société)
Monica Gattinger (Professeure, Université d'Ottawa)

*Diane Saint-Pierre est professeure à l'Institut national de la recherche scientifique (Québec) et responsable de l'axe « Politiques culturelles » de la Chaire Fernand-Dumont sur la culture. Elle s'intéresse à la genèse et à l'analyse comparée des politiques culturelles et à leur gestion publique. Auteure de nombreux écrits, ses récentes recherches ont porté sur les politiques culturelles et patrimoniales, sur les groupes d'intérêt en ce domaine et sur le rôle de la culture dans le développement de la ville. Son programme de recherche porte sur les politiques culturelles dans des perspectives comparatives infranationales, nationales et internationales. Elle est codirectrice, avec Claudine Audet, de *Tendances et défis des politiques culturelles : Analyses et témoignages* (Presses de l'Université Laval-PUL, 2009) et de *Tendances et défis des politiques culturelles : Cas nationaux en perspective* (PUL, 2010), et auteure de *La politique culturelle du Québec : Continuité ou changement ? Les acteurs, les coalitions et les enjeux* (PUL, 2003).*

*Monica Gattinger est professeure agrégée à l'École d'études politiques de l'Université d'Ottawa (Ontario) et spécialisée en analyse de politiques publiques, surtout dans les domaines de la culture et de l'énergie. Elle s'intéresse à l'influence de l'intégration nord-américaine sur les politiques publiques canadiennes et à leur gestion, à l'évolution du rôle de l'État et de l'administration publique et, enfin, à la participation des acteurs non gouvernementaux dans la politique et l'administration gouvernementale. Elle est codirectrice avec Caroline Andrew, M. Sharon Jeannotte et Will Straw de *Accounting for Culture : Thinking Through Cultural Citizenship* (University of Ottawa Press, 2005), codirectrice avec Geoffrey Hale de *Borders and Bridges : Canada's Policy Relations in North America* (Oxford University Press, 2010) et co-auteure avec G. Bruce Doern de *Power Switch: Energy Regulatory Governance in the Twenty-First Century* (University of Toronto Press, 2003).*

Résumé

Pour traiter de « L'évolution des politiques culturelles du Québec et d'autres provinces canadiennes : leurs sources d'influence, leurs approches divergentes et leurs pratiques convergentes », Diane Saint-Pierre et Monica Gattinger se limiteront à de grands constats en ce domaine, issus de réflexions réalisées au sein de deux équipes de recherche qu'elles coordonnent depuis quelques années. Mise sur pied en 2005-2006, la première équipe, de niveau pancanadien, a réuni une vingtaine de chercheurs et d'universitaires, issus d'une douzaine d'universités canadiennes, qui ont travaillé à la première synthèse sur les *Politiques culturelles et l'Administration 'culturelle' publique des gouvernements provinciaux et territoriaux du Canada* (PUL, à l'édition). La deuxième équipe réunit cinq chercheurs qui œuvrent à mettre au jour l'évolution de différentes approches nationales (France, Royaume-Uni, États-Unis, Canada) en matière de politiques culturelles et leurs influences sur le niveau infranational canadien. Dans la présente communication, l'accent sera mis sur le Québec, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique qui fournissent un échantillon assez représentatif de l'ensemble des provinces canadiennes sur le plan de la répartition géographique, de la composition ethnoculturelle et de la taille de leur population, et ce, tout en tenant compte de leurs spécificités historiques, économiques, politiques, culturelles et linguistiques.

Mots clés

Politiques culturelles infranationales (provinciales) canadiennes; approches nationales en matière de politiques culturelles; analyse comparée des politiques culturelles.

INTRODUCTION

Pour bien remplir le mandat du présent panel qui est de faire part de l'évolution des modèles de soutien aux arts et à la culture, notamment au Québec et au sein d'autres provinces du Canada, nous nous limiterons à de grands constats en ce domaine, surtout issus de réflexions réalisées au sein de **deux équipes de recherche** que nous coordonnons.

Mise sur pied en 2005-2006, **la première équipe**, de niveau pancanadien, a réuni une vingtaine de chercheurs et d'universitaires, issus d'une douzaine d'universités canadiennes, qui ont travaillé à la première synthèse (actuellement à l'édition) sur les *Politiques culturelles et l'Administration 'culturelle' publique des gouvernements provinciaux et territoriaux du Canada*. Cette équipe a profité d'un soutien de démarrage de l'Institut d'administration publique du Canada (IAPC), mais aussi d'autres organismes en ce qui a trait au travail de traduction de chapitres et d'édition¹. Financée en 2009-2010 par le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH), **la deuxième équipe** réunit cinq chercheurs du Canada et de l'étranger qui travaillent à mettre au jour l'évolution de différentes approches nationales (France, Royaume-Uni, États-Unis, Canada) en matière de politiques culturelles et, particulièrement, en ce qui a trait à leurs influences sur le niveau infranational canadien².

Maintenant que nous avons esquissé en quelque sorte le contexte de notre sujet, du moins nos principales sources de « réflexion », notre exposé va reprendre les unes après les autres les divers aspects soulevés dans le sous-titre de notre communication, soit les sources d'influence, les approches divergentes ou distinctives et, enfin, les pratiques de plus en plus convergentes en matière de politiques culturelles au niveau infranational canadien. Enfin, toujours compte tenu du temps et de l'espace rédactionnel impartis, et pour illustrer nos propos, nous mettrons l'accent sur le Québec (7,7 M hab.), naturellement, l'Ontario (12,8 M hab.), la Colombie-Britannique (4,4 M hab.), la Saskatchewan (1 M hab.) et le Nouveau-Brunswick (750 000 hab.). Ces provinces fournissent un échantillon assez représentatif de l'ensemble des provinces canadiennes sur le plan de la répartition géographique, de la composition ethnoculturelle et de la taille de leur population, tout en tenant compte de leurs spécificités historiques, économiques, politiques, culturelles et linguistiques.

1. LES APPROCHES NATIONALES EN MATIÈRE DE CULTURE : QUELQUES POINTS DE REPÈRE POUR L'ANALYSE DES POLITIQUES CULTURELLES PROVINCIALES

D'abord, mentionnons qu'en raison de l'historicité des événements et des idéaux fondateurs du Canada, des liens historiques, politiques et culturels sont depuis longtemps établis avec la France et le Royaume-Uni. Ce faisant, ces deux pays ont été – et le sont toujours, à des degrés variables – des sources d'inspiration importantes dans le domaine des politiques culturelles canadiennes, tant pour le

¹ Mentionnons le ministère de la Culture du Québec, le Secrétariat aux Affaires intergouvernementales canadiennes du Québec, la Chaire Fernand-Dumont sur la culture, l'Université d'Ottawa et les Presses de l'Université Laval.

² Divers écrits et différentes communications scientifiques ont été diffusés depuis les débuts des travaux. Consulter notamment les sites suivants : pour Diane Saint-Pierre (<http://www.ucs.inrs.ca/diane-saint-pierre?f=publications>) et pour Monica Gattinger (<http://www.sciencessociales.uottawa.ca/pol/fra/profdetails.asp?ID=104&pageID=2>).

gouvernement fédéral que pour des gouvernements provinciaux³. Il en est de même des États-Unis avec qui le Canada entretient des rapports économiques particulièrement étroits, tout en tentant de maintenir sa souveraineté culturelle.

L'approche française accorde une grande importance au développement d'un sentiment d'appartenance à la nation et à ce principe fondamental qu'il est légitime pour l'État d'utiliser ses pouvoirs afin de promouvoir l'épanouissement culturel de ses citoyens et une identité nationale forte. Cette façon de concevoir le rôle de l'État a donné naissance à un modèle unique, fortement centralisé, et qui, encore de nos jours, s'appuie sur une hiérarchisation des compétences. À compter des années 1980, on assiste par contre à une importante décentralisation : de nombreuses villes mettent en place des politiques culturelles locales, d'abord surveillées, puis accompagnées par l'État. Conforme à cette relation de plus en plus étroite entre économie et culture, la France favorise à travers ses politiques culturelles les créateurs et les artistes professionnels et le secteur des nouvelles technologies et des communications face à la prédominance croissante de la culture anglophone. Enfin, même si l'État français se rapproche de plus en plus d'une approche hybride (voir plus loin) au fil du temps, plusieurs des fondements et justifications de sa politique demeurent les mêmes : la culture contribue à une identité nationale forte et à consolider la souveraineté nationale, la politique culturelle doit préserver la spécificité culturelle, la liberté de création et d'expression, la démocratisation de la culture, la diversité des expressions culturelles.

Dans **l'approche britannique**, la culture et les expressions culturelles sont considérées comme relevant de la sphère « privée » et « individuelle ». Ce faisant, le rôle du gouvernement est donc de les soutenir, mais dans une certaine limite. L'intervention publique se fonde sur deux principes justificateurs, à savoir que chaque citoyen a droit à la culture et que les arts et l'expression artistique ont une valeur intrinsèque. Cette façon de concevoir la culture et les arts débouche sur une pratique d'intervention qui valorise l'indépendance par rapport aux autorités publiques, c'est-à-dire qu'elle est fondée sur le fameux principe d'autonomie (*arm's length principle*). Si le Royaume-Uni dispose d'une longue tradition philanthropique de soutien aux arts, ce n'est qu'au milieu du 20^e siècle que l'État tend à créer des organismes spécialisés et autonomes, « non engagé politiquement » (Autissier, 2010), dont le Arts Council of Great Britain (ACGB) en 1946. Le modèle de ce conseil national des arts sera adopté par la suite par plusieurs pays, dont le Canada en 1957. Les notions de démocratisation de la culture et de démocratie culturelle ont aussi dominé la politique culturelle pendant les années 1970, mais l'élection de Margaret Thatcher en 1979 entraîne de profonds changements. Pendant cette période de désengagement de l'État, le budget du Arts Council stagne. Comme c'est le cas en France, le Royaume-Uni s'est apparenté graduellement à une approche hybride, notamment avec la création du Department of National Heritage en 1992. Puis, sous l'égide du Nouveau Parti travailliste, élu en 1997, le gouvernement considère les industries culturelles « comme parties intégrantes du succès économique futur du pays » en pleine dévolution et de sa régénération. Enfin, du côté des arts, comme le souligne Sara Selwood (2010 : 62), ils sont valorisés parce qu'ils contribuent à « promouvoir notre sentiment de la communauté et du but commun ».

Quant à **l'approche étatsunienne**, ce pays a une façon unique de concevoir la culture : l'État fédéral est pratiquement absent du secteur et utilise généralement des moyens indirects pour le soutenir. Le rôle prépondérant des fondations et du secteur privés dans l'approche étatsunienne est

³ Comme le notent Colbert, d'Astous et Parmentier (2004 : 1), « [le] Canada et les provinces anglophones ont adopté le modèle britannique qui repose sur un Conseil des arts autonome, alors que le Québec a choisi de suivre le modèle français qui repose sur un ministère de la Culture. Toutefois, au fil des ans, cette situation a évolué à un point tel que le Canada a maintenant un système mixte (traduction libre) ». Voir aussi Hillman-Chartrand et McCaughey (1989).

conforme aux valeurs fondamentales du pays : économie de libre marché, « générosité » et nationalisme civique (Martel, 2006). La prépondérance du secteur privé favorise ainsi une approche axée sur les lois du marché. Le terme « politique culturelle » est d'ailleurs rarement utilisé aux États-Unis en raison de sa connotation dirigiste (Schuster, 2002). Le financement se fait surtout par le biais d'exonérations fiscales ou de crédits d'impôt pour des dons aux organismes à but non lucratif enregistrés en vertu de l'article 501 c.3 du *Internal Revenue Code*. Toutes les formes d'arts sont encouragées et l'État fédéral ne fait aucune discrimination fondée sur des considérations de qualité. Enfin, soulignons qu'il n'existe pas de ministère responsable de la culture et les programmes en ce domaine sont éclatés et relèvent de plusieurs acteurs : le fédéral pour des institutions nationales clés⁴, les États, notamment avec leur propre conseil des arts, alors que plus de 4 000 organismes de soutien aux arts œuvrent au niveau local, et, enfin, les fondations privées (Martel, 2006; Mulcahy, 2000, 2010).

Par ailleurs, si la littérature scientifique reconnaît ces trois grands « pôles » d'influence en matière de politiques culturelles que sont la France, le Royaume-Uni et les États-Unis, il y a lieu de souligner ces approches plus récentes, souvent qualifiées **de mixtes ou d'hybrides**, et qui semblent varier selon les États (et leurs conceptions de la culture) et selon les systèmes étatiques (centralisé/décentralisé, État unitaire, fédéral, etc.). Malgré leur diversité, les approches hybrides auraient de nos jours une caractéristique en commun⁵ : soit la concession croissante de responsabilités à des sociétés d'État et à des organismes de financement autonome (*arm's length principle*), inspirés de l'approche britannique, et le rôle déterminant d'un ministère de la Culture centralisé dans la conception des grandes orientations gouvernementales et dans l'attribution directe de financements publics, comme en France (Saint-Pierre et Thuriot, 2006)⁶. Comment cela se traduit-il maintenant au niveau des provinces canadiennes ? Qu'est-ce qui les distingue ou les rapproche les unes par rapport aux autres ? Les deux parties suivantes s'y consacrent.

2. DES APPROCHES DIVERGENTES OU DISTINCTIVES

Pour esquisser les approches qui ont progressivement structuré les rapports entre les gouvernements provinciaux et la culture, il convient de souligner que la notion de culture – comme les politiques culturelles qui lui sont liées – évolue selon les époques. Nous retrouvons d'ailleurs ces diverses conceptions dans bien des pays occidentaux (Saint-Pierre et Audet, 2010).

On peut retracer la genèse de **l'institutionnalisation de la culture** au moment de la mise en place des premières grandes institutions culturelles canadiennes et québécoises, souvent grâce à la philanthropie et au mécénat privé, complétés par une « certaine » aide de l'État. On en retrouve d'ailleurs les traces bien avant les années 1960. Ce mouvement d'institutionnalisation va émerger avec la création du Canada en 1867, pour prendre véritablement son essor au 20^e siècle. Selon l'ancienneté des peuplements, la taille et les spécificités des populations concernées ainsi que les particularités

⁴ Dont le Smithsonian Institute (fondé en 1846), le National Endowment for the Arts (1965) et l'Institute of Museum and Library Services (1976).

⁵ En effet, les études nationales produites dans le cadre du *Compendium des politiques et tendances culturelles* (voir www.culturalpolicies.net), lancé en 1998 par le Conseil de l'Europe, font ressortir une tendance commune à bien des gouvernements occidentaux – y compris la France, le Royaume-Uni et le Canada, surtout depuis les années 1990. Nombre de pays auraient ainsi souscrit à une hybridation de deux grands modes de fonctionnement.

⁶ Par exemple, au niveau fédéral canadien, il existe de nos jours un organisme autonome dédié aux arts, le Conseil des arts du Canada, un ministère de la Culture, Patrimoine canadien, des fondations qui s'occupent de sous-secteurs de la politique culturelle (par exemple, la *Heritage Canada Foundation*) et des comités intergouvernementaux qui regroupent les ministres, des sous-ministres et des fonctionnaires fédéraux, provinciaux et territoriaux, responsables de la culture et du patrimoine (Foote, 2011).

économiques et les intentions et finalités des partis politiques au pouvoir à différentes époques, ce mouvement variera d'une province à une autre⁷. Il revient souvent à des intervenants extérieurs à l'État (philanthropes, citoyens, universitaires) de fonder les premières institutions culturelles et de mettre en place les premiers programmes culturels et artistiques.

Soulignons que l'institutionnalisation de la culture correspond alors avec une **approche humaniste** qui incite le gouvernement du Québec, comme bien d'autres États occidentaux et gouvernements canadiens, à intervenir dans le domaine de la haute culture. Les initiatives fédérales et québécoises ont un objectif principal : protéger, enrichir et transmettre le patrimoine national dans toutes ses formes (Saint-Pierre, 2008, 2011). Quant aux autres provinces, elles reconnaissent au fédéral la responsabilité de promouvoir la « culture canadienne », tout en laissant une large place aux organisations associatives, philanthropiques et aux municipalités.

Ainsi, jusqu'aux années 1950, le développement culturel en Colombie-Britannique s'est surtout appuyé sur le mouvement des conseils des arts communautaires et les fondations communautaires. Voyant le jour dès les premières décennies du 20^e siècle, ces organismes s'appuient quasi-essentiellement sur leurs bénévoles⁸. En Saskatchewan, avec sa culture politique « populiste », la conception de la culture est axée sur le développement communautaire. Les premières interventions culturelles du gouvernement sont intimement liées au domaine de l'éducation des adultes, des loisirs et de la formation. C'est avec la création du conseil provincial des arts en 1948⁹ – semblable à son-vis-à-vis britannique, mais aussi distinct en ce qui a trait à l'importance accordée, du moins à l'origine, à sa mission « éducative » auprès des communautés – que le rythme du développement des institutions culturelles s'accélère. Quant à l'Ontario, en raison d'une « faible tradition de soutien de l'État à la culture (traduction libre) » selon James Files (1989 : 18), le gouvernement demeure un « partenaire réticent » jusqu'aux années 1950 (Gattinger, 2011). Bernard Ostry (1978 : 28) attribue ce trait à un « héritage de la Grande-Bretagne (traduction libre) » qui entretient cette suspicion du peuple et des politiciens à l'égard d'un soutien public aux arts. Le mode d'intervention est réactif : le gouvernement se contente de répondre aux demandes périodiques de la société civile en soutenant ponctuellement des institutions, souvent créées grâce à des initiatives privées. Enfin, comme en Saskatchewan, le gouvernement ontarien soutient surtout la culture et les arts pour leur vocation éducative.

À partir des années 1950-1960, l'idée de **démocratisation de la culture** s'impose progressivement en Occident. Mais cette idée fait d'abord référence à une culture d'élite jugée digne d'être rendue accessible au plus grand nombre, grâce à l'action de l'État. Toujours au cœur des interventions culturelles publiques, cette notion est jointe par celle de **démocratie culturelle** au cours des années 1970-1980. Contraire à la précédente, cette deuxième notion valorise les différentes formes d'expression culturelle et suscite la participation effective des communautés.

⁷ Par exemple, la province de la Saskatchewan n'est créée qu'en 1905 et elle comporte alors à peine 91 000 habitants, comparativement aux 2,2 millions en Ontario et au 1,7 million au Québec à cette même époque (RC 1901). Puis, si le Parti libéral gouverne entre 1905 et 1944, à l'exception des années 1929-1934, le « socialisme agraire », « fondements de la Fédération du Commonwealth coopératif (CCF) et du Nouveau Parti démocratique (NPD) », a dominé depuis, entrecoupé d'un gouvernement libéral de 1964 à 1971, d'un gouvernement progressiste conservateur de 1982 à 1991 et, enfin, d'un gouvernement Parti Saskatchewan depuis 2007 (Jeannotte et Cohnstaedt, 2011).

⁸ D'ailleurs, un auteur comme Jean Barman (1991) affirme même que les conditions de vie de nombreux Britanno-Colombiens avant les années 1950 étaient plutôt « spartiates » (Murray et Beale, 2011).

⁹ La Saskatchewan est d'ailleurs la première juridiction à avoir mis sur pied un tel organisme en Amérique du Nord, soit plusieurs années avant la création du Conseil des arts du Canada (1957) (Jeannotte et Constaedt, 2011).

Au Québec, la création du ministère des Affaires culturelles (MAC) en 1961 et la volonté de son premier titulaire, Georges-Émile Lapalme, traduisent cette volonté d'étendre les bienfaits de la culture au plus grand nombre. Lapalme s'inspire alors de la France et de la pensée du premier titulaire du MAC français, André Malraux. La décennie 1960, c'est aussi celle de la création d'un large éventail d'organismes culturels dont les mandats sont souvent associés à des objectifs nationalistes et à la souveraineté culturelle du Québec¹⁰. Au Canada anglais, la seconde moitié des années 1960 coïncide avec l'émergence de plusieurs agences gouvernementales « autonomes » dédiées à la culture et aux arts, alors que les directions administratives – et non des ministères centraux dédiés – sont alors amalgamées à d'autres finalités (éducation, jeunesse, loisirs, parcs). Il en est ainsi en Ontario, où le gouvernement intervient en établissant plusieurs organismes autonomes, dont le Conseil des arts en 1963 et le diffuseur public TVOntario en 1970 qui, pour le gouvernement ontarien, demeurent essentiellement liés à des objectifs éducatifs.

Quant aux premières lignes directrices d'une « politique culturelle provinciale » et souvent les premières mesures, elles sont souvent conséquentes à des initiatives de personnalités politiques. Il en est ainsi au Québec, avec Georges-Émile Lapalme qui propose des mesures en ce sens dans le programme du Parti libéral, dès la fin des années 1950 (Saint-Pierre, 2003 : 76)¹¹. Au Nouveau-Brunswick, le principal artisan de la politique culturelle demeure le premier ministre Louis J. Robichaud (1960-1970). Bien qu'embryonnaire à cette époque, cette « politique » tient compte de deux préoccupations de Robichaud : la justice sociale et l'égalité linguistique¹². Rappelons que le tiers de la population de cette province est francophone – la conception de la culture s'appuie donc sur le biculturalisme (thème alors « en vogue »¹³), fondement de l'identité culturelle des Néo-Brunswickois¹⁴. Quant à la Colombie-Britannique, il revient au premier ministre et chef du Nouveau Parti démocratique (NPD), Dave Barrett, de lancer en 1972 un processus visant l'élaboration d'un énoncé officiel de politique culturelle. En Saskatchewan, c'est après l'élection des Libéraux en 1964 que s'intensifie le volet développement communautaire et éducationnel de la politique culturelle naissante. Cette dernière est intimement liée à la culture politique « populiste » de la province et aux premières interventions dans le domaine des loisirs et de l'éducation. Enfin, en Ontario, la première initiative gouvernementale visant à développer des lignes directrices en ce domaine – et d'ailleurs la seule puisque l'Ontario ne dispose toujours pas de politique culturelle formelle – survient en 1973, sous le gouvernement de Bill Davis.

¹⁰ Mentionnons l'Office de la langue française (1961), la Délégation générale du Québec à Paris (1962), le Service du Canada français d'outre frontières (1963), la Direction générale de l'immigration (1966) et *Radio Québec* (1968).

¹¹ Il reviendra cependant à son successeur au MAC, Pierre Laporte, d'ébaucher la première « véritable » politique culturelle au Québec, avec le *Livre blanc de la culture* (1965). D'autres énoncés et documents plus administratifs suivront par après, chacun porteur de grandes orientations de l'État québécois en matière de culture, dont le *Livre vert* du ministre Jean-Paul L'Allier en 1976, *La politique québécoise du développement culturel du Québec* du ministre Camille Laurin en 1978 et la *Politique culturelle du Québec* de la ministre Lisa Frulla, en 1992.

¹² Auparavant, le financement de la culture se limitait surtout au Musée du Nouveau-Brunswick (1943), au réseau des bibliothèques publiques (années 1950) et à la Galerie d'art Beaverbrook (1959). En 1968, Robichaud forme un comité ad hoc qui a pour mandat d'élaborer une politique et une stratégie culturelle. L'année suivante, il fait adopter la *Loi sur les langues officielles*, faisant de cette province la seule officiellement bilingue au pays.

¹³ Rappelons que la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (Commission Laurendeau-Dunton), instituée par le gouvernement fédéral en 1963 avait le mandat de faire enquête sur la situation du bilinguisme et du biculturalisme au Canada. Cette commission publia son rapport en 1969.

¹⁴ Le Nouveau-Brunswick est officiellement bilingue (loi de 1969). Elle a deux grandes politiques culturelles : l'une axée sur les arts, le patrimoine et les industries culturelles et l'autre sur la langue et la culture.

Dans les années 1970, émerge au Québec cette **approche axée sur l'identité nationale des Québécois**. Le gouvernement du Québec se présente alors comme le maître d'œuvre du développement culturel et comme le défenseur de la « culture québécoise »¹⁵. Cette approche se fonde sur les symboles, les idées et les valeurs de la société québécoise. Elle est centrée sur la culture populaire qui se définit comme la production culturelle du peuple québécois (artisanat, folklore, patrimoine bâti). Dans les autres provinces, cette période coïncide avec la création des premiers ministères ou directions administratives dédiés à la culture : 1968 au Nouveau Brunswick, 1972 en Saskatchewan, 1974 pour l'Ontario et 1977 en Colombie-Britannique¹⁶.

À l'instar des initiatives du fédéral, la décennie 1970 est celle où des **préoccupations en matière de multiculturalisme** sont intégrées au cadre des politiques culturelles des provinces du Canada anglais et au Nouveau-Brunswick. Au Québec, par contre, cette période se caractérise par des conflits linguistiques et par la nécessité de sauvegarder la langue française (*Charte de la langue française*, 1977). Émerge aussi la politique québécoise de l'interculturalisme (Rocher et al, 2006) qui se distingue de la politique officielle du multiculturalisme, adoptée par le fédéral en 1971 et qui rallie alors de nombreux partisans, surtout au Canada anglais.

Entre-temps, en Ontario, et dans la foulée de l'importance accordée au multiculturalisme canadien, à la citoyenneté et à la démocratie culturelle, la province – qui connaît des changements démographiques important – commence à se préoccuper des communautés culturelles, tout en élargissant la reconnaissance des droits linguistiques de la minorité franco-ontarienne. De telles préoccupations n'émergent que plus tard au Québec, la question de la sauvegarde de la nation québécoise et du fait français étant au cœur des préoccupations. Quant à la Colombie-Britannique, la méfiance demeure toujours palpable envers les initiatives publiques soutenant le multiculturalisme ou visant la réconciliation avec les Autochtones (Murray et Beale, 2011).

3. DES PRATIQUES DE PLUS EN PLUS CONVERGENTES

À partir des années 1980, débute cette période qui valorise l'**économie de la culture**, avec la croissance des industries culturelles et des nouvelles technologies de l'information et des communications (NTIC). Le marché des biens et produits culturels est alors considéré en fonction de son apport au PIB national. On assiste à la professionnalisation des acteurs culturels, aidée en cela par des lois sur les statuts des artistes : la seconde moitié des années 1980 au Québec, alors que des lois sont adoptées quelque deux décennies plus tard en Saskatchewan (2002) et en Ontario (2007). Les années 1980 et suivantes sont aussi marquées par l'influence croissante du secteur privé dans la façon de gérer les *affaires culturelles* et par le rôle accru des villes et des gouvernements locaux en ce domaine. Toutes les provinces concernées par notre exposé sont touchées, à des degrés divers, par l'émergence d'une **approche néolibérale**, même si chacune conserve ses spécificités compte tenu de ses interventions et approches antérieures, le « path dependency »¹⁷ (à ce sujet, voir Gattinger et Saint-Pierre, 2010;

¹⁵ La notion de culture s'élargit pour se concevoir désormais en des termes plus anthropologiques et dont *La politique québécoise du développement culturel* (1978), demeure l'exemple le plus éloquent (Saint-Pierre, 2003).

¹⁶ D'ailleurs, il faut attendre le milieu des années 1970, avec la création d'une commission des arts (*BC Arts Board*), pour que la politique culturelle britanno-colombienne et surtout le secteur des industries culturelles soient inclus de façon plus importante dans les priorités gouvernementales.

¹⁷ S'inscrivant dans le courant néo-institutionnaliste, l'idée de « path dependency » ou des « sentiers de dépendance » a notamment été mise en évidence par le politologue étatsunien Paul Pierson, au début des années 1990, dans son livre : *Dismantling the Welfare State ? : Reagan, Thatcher, and the politics of retrenchment* (1994). On peut la résumer ainsi : les orientations et choix passés déterminent (ou contraignent) les orientations et choix présents.

Marontate et Murray, 2010; Jeannotte, 2010). Toutes sont aussi confrontées à des défis relativement semblables : déficits publics, réduction de la taille de l'État, des dépenses publiques, retrait du fédéral dans certains secteurs d'interventions, croissance de la diversité culturelle et ainsi de suite.

Au Québec, l'émergence de cette approche néolibérale coïncide avec ce qui semble être une des premières initiatives canadiennes en ce sens : l'adoption en 1978 de la *Loi constituant la Société québécoise de développement des industries culturelles* (SODIC), dont l'un des objectifs était de contrer d'éventuelles mainmises étrangères sur des entreprises culturelles québécoises. Quatre ans plus tard, le gouvernement adopte un plan qui régionalise une partie de sa gestion culturelle et en confie l'autre partie à un réseau composé de différents organismes de l'État¹⁸. La *Politique culturelle du Québec* (1992)¹⁹, élaborée dans le contexte d'une crise des finances publiques et du débat constitutionnel qui divise l'opinion publique canadienne, constitue un des principaux instruments de changement dans les années 1990. Cette politique a pour but de transformer la vocation traditionnelle du ministère des Affaires culturelles, jusque-là axée sur la gestion, en un ministère responsable des grandes orientations, et ce, afin d'assurer un nouveau rôle horizontal de l'action culturelle du gouvernement. Elle impose aussi une décentralisation fonctionnelle du soutien aux arts grâce à la création du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) – réclamé depuis quarante ans par des milieux artistiques – et elle établit de nouveaux partenariats avec le monde municipal et régional (Saint-Pierre, 2003).

En Ontario, même si le gouvernement met en place des mécanismes de soutien pour les industries culturelles à compter des années 1980, le véritable « virage néolibéral » ne se produit qu'à partir du milieu des années 1990, avec l'élection du gouvernement progressiste-conservateur de Mike Harris. Dès lors, le gouvernement met davantage l'accent sur les industries culturelles et la contribution économique du secteur culturel, tout en accentuant la décentralisation des responsabilités en matière de culture à des niveaux inférieurs de gouvernement et vers les secteurs privé et bénévole. Le gouvernement ontarien s'intéresse aussi au développement du tourisme culturel : le Fonds pour les manifestations culturelles de l'Ontario, créé en 1999, ayant le mandat de le promouvoir. La province commence aussi à privilégier des modèles de financement fondés sur le principe du jumelage de fonds entre le public et le privé (par exemple : le Fonds de dotation pour les arts, créé en 1991). De nos jours, une douzaine d'organismes, de conseils et de commissions autonomes, qui relèvent tous du ministère du Tourisme et de la Culture, gèrent la très grande majorité des programmes culturels (Gattinger, 2011).

Quant au gouvernement de la Saskatchewan, il conçoit graduellement la culture comme un instrument de développement économique plutôt que comme un instrument de développement communautaire. Comptant de moins en moins sur le financement public, le secteur culturel fait de plus en plus appel à ses propres ressources, dont les bénévoles. En 1991, les gouvernements du Canada et de la Saskatchewan signent une entente de partenariat et mettent sur pied un programme commun de soutien aux industries culturelles de la province. Depuis la fin des années 1990 et le début des années 2000, la politique culturelle tend à revenir à des préoccupations de développement communautaire, avec un intérêt particulier pour la jeunesse²⁰. Du côté du Nouveau-Brunswick, il faut attendre jusqu'en 2002 pour que le gouvernement de Bernard Lord (1999-2006) se dote d'une politique culturelle « officielle », laquelle reconnaît la contribution des industries culturelles à la qualité de vie et à la

¹⁸ Dont les sociétés de la Place des arts, du Grand théâtre de Québec, du Musée du Québec et du Musée d'art contemporain ainsi que la Société de mise en marché des produits des métiers d'art.

¹⁹ Elle comporte trois grands objectifs : l'affirmation de l'identité culturelle québécoise (langue française, héritage culturel), laquelle doit s'ouvrir au monde et faire une place aux Néo- et Anglo-québécois (dialogue des cultures), le développement de la création artistique qui doit mettre l'accent sur les conditions de vie professionnelle des artistes et la vitalité des organismes culturels et, enfin, l'accès et la participation des citoyens à la vie culturelle.

²⁰ En 2002, on assiste à la création du ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Loisirs.

prospérité de la province²¹. Le gouvernement adopte aussi des mesures reconnaissant la dualité institutionnelle et linguistique de la province.

Enfin, pour ce qui est de la Colombie-Britannique, les décennies 1970 et 1980 sont celles où le secteur des industries culturelles connaît une forte expansion, notamment avec la création de la BC Film Commission (1980). C'est aussi pendant cette période que le tourisme culturel émerge comme un outil important de développement dans la province. Dans les faits, la politique culturelle de la province demeure toujours centrée sur le développement communautaire et économique. On dénote également une certaine proximité des pratiques d'intervention entre la Colombie-Britannique et les États-Unis, du moins comme en témoigne la présence de fondations communautaires et la création de fondations provinciales dévolues à la culture²². Cette province se distingue particulièrement – et de façon continue – des autres provinces canadiennes par le rôle et la part des investissements des gouvernements locaux dans le domaine de la culture²³.

CONCLUSION : Pour clore notre communication, revenons sur certains grands constats.

Premier constat : *Les provinces canadiennes à l'étude ont fait preuve de trajectoires distinctes en matière de politiques culturelles et d'administration publique dédiée, et ce, particulièrement en raison des sources d'influence en ce domaine.*

- Au Québec et au Nouveau-Brunswick, les premières interventions en matière de culture se sont apparentées à celles de la France, avec son approche centralisée et ce lien étroit entre État et culture; le gouvernement provincial devient le « maître d'œuvre » de la politique culturelle.
- En Ontario et en Saskatchewan, les gouvernements tendent à mettre en place des actions et des pratiques s'apparentant à l'approche britannique, laquelle considère d'abord la culture comme une « affaire privée ». En Saskatchewan, la politique « populiste » de gouvernements provinciaux successifs influencent particulièrement les finalités de la politique culturelle provinciale. Les initiatives des communautés locales et des acteurs privés, surtout des particuliers en Ontario, sont aussi au cœur du développement culturel de ces deux provinces.
- La Colombie-Britannique, pour sa part, a rapidement partagé plusieurs caractéristiques communes avec les États-Unis, dont ce rôle fondamental accordé à la société civile, aux milieux locaux et aux fondations communautaires.
- Enfin, toutes les provinces à l'étude – y compris le Québec – se caractérisent au fil du temps par une hybridation des deux grands modes de fonctionnement, soit la concession de responsabilités à des organismes autonomes, inspirés plus largement de l'approche britannique, et la création d'un ministère dédié à la culture, tout comme en France.

Deuxième constat : *Le poids des héritages passés.*

- Tous les gouvernements provinciaux successifs construisent sur les fondations posées par leurs prédécesseurs. Tous, aussi, ont établi leurs propres priorités en matière de culture, profondément

²¹ D'ailleurs, comme Robichaud dans les années 1960 et Lord au début des années 2000, d'autres premiers ministres ont aussi des rôles de premier plan : Richard Hatfield (1970-1987) avec une loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques, en 1981, et Frank McKenna (1987-1997) avec la création du Conseil des arts et la mise sur pied du Fonds en fiducie pour les arts, en 1990 (Barrieau et Bourgeois, 2011).

²² Par exemple, la First People's Language, Heritage and Culture Foundation, créée en 1990.

²³ En 2003-2004, les dépenses des municipalités de la Colombie-Britannique au titre de la culture représentaient 40 % des dépenses culturelles totales, comparativement à 34 % pour la province et à 26 % pour le fédéral (Statistique Canada, 2005). Voir aussi l'annexe 1 pour l'année 2006-2007.

indissociable du contexte et du développement social et économique.

- Mais contrairement au Québec et au Nouveau-Brunswick, la culture ne fait pas partie des grandes préoccupations des partis politiques de l'Ontario, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique.
- Dans cette dernière province, les gouvernements provinciaux successifs ont essentiellement et surtout défini la culture comme une ressource économique pour ses habitants. Cette démarche explique la prépondérance des dépenses provinciales consacrées aux bibliothèques et aux industries culturelles, mais aussi cette tendance à lier la culture au tourisme.
- Des chercheuses comme Catherine Murray et Alison Beale (2011) soulignent également l'absence de tout fondement philosophique sur la valeur intrinsèque des arts ou l'absence d'une articulation d'une politique culturelle s'appuyant sur une identité distincte pour les Britanno-Colombiens. Dans les faits, les initiatives culturelles publiques semblent surtout fluctuées en raison des changements sociaux et des valeurs et au regard de contraintes économiques, tout en reflétant une approche basée sur les lieux (« place-based »)²⁴.
- Enfin, en Ontario et en Saskatchewan, les liens entre culture et éducation ont été historiquement au centre des préoccupations des gouvernements provinciaux.

Troisième constat : Le Québec se distingue très tôt des autres provinces canadiennes.

- La culture devient très tôt une question nationale, soit celle de la situation du Québec au sein de la fédération canadienne, plaçant ainsi l'identité culturelle et la langue française au cœur des interventions du gouvernement du Québec.
- Dès les années 1960, on assiste donc à une « politisation » croissante du dossier culturel au Québec, laquelle s'inscrit d'abord dans l'effervescence de la Révolution tranquille, certes, mais qui se poursuit au cours des décennies suivantes : la crise linguistique des années 1960-1970 et le débat constitutionnel des années 1980-1990 y contribuant.
- Plus récemment, l'approche distinctive du Québec s'est aussi traduite dans des dossiers comme celui de la diversité culturelle, largement discuté et débattu au cours de la première moitié des années 2000, ou plus récemment encore avec cette initiative de l'Agenda 21 de la culture, lancée il y a quelques mois à peine par le ministère de la Culture.
- Quant aux autres provinces canadiennes, les interventions fédérales suscitent généralement moins d'opposition de leur part. Par contre, cette présence et les initiatives du fédéral semblent provoquer des demandes pour la mise en œuvre de mesures provinciales similaires. En Ontario, par exemple, la création du Conseil des arts du Canada en 1957 a directement contribué à la création du Conseil des arts de l'Ontario en 1963.
- Enfin, selon les données les plus récentes de Statistique Canada, les dépenses publiques totales au titre de la culture du gouvernement du Québec dépassent toujours celles des autres gouvernements provinciaux en 2006-2007 (voir l'annexe 1). Par contre, au niveau des municipalités, ces dépenses sont plus du double en Ontario, alors que cette province est quelque 60 % plus peuplée que le Québec. Transposées au nombre d'habitants par province, ces données procurent un autre portrait : la Saskatchewan (province et municipalités) arriverait au premier rang des dépenses par habitant (213,71 \$), suivi du Québec (172,86 \$), puis de la Colombie-Britannique (152,71 \$). Ces statistiques démontrent aussi certains traits dont ce texte a fait état, dont la prépondérance des dépenses au titre de la culture des gouvernements du Québec et du Nouveau-Brunswick (centralisation), par rapport aux municipalités, et la part importante des municipalités de la Colombie-Britannique en ce domaine.

²⁴ L'approche basée sur les lieux reconnaît le rôle et la place prépondérante des communautés, localités et municipalités dans les politiques culturelles en Colombie-Britannique.

Remerciements

Les auteures remercient les organisateurs du présent colloque pour leurs invitations ainsi que leurs chercheurs-collaborateurs dans le cadre des équipes de recherche qu'elles coordonnent : au Canada – Nicole Barrieau, Allison Beale, Daniel Bourgeois, Joy Cohnstaedt, M. Sharon Jeannotte, Jan Marontate, Catherine Murray ; à l'étranger – Anne-Marie Autissier, Kevin V. Mulcahy et Fabrice Thuriot.

Bibliographie

- Autissier, Anne-Marie** (2010), Cultural policies in the United Kingdom : a fluctuating balance between fragmentation and federation, Texte de communication dans le cadre de la 6th International Conference on Cultural Policy Research, 24-27 Août 2010, Jyväskylä, Finlande.
- Barrieau, Nicole, et Daniel Bourgeois** (À paraître en 2011), Le Nouveau-Brunswick : dualité culturelle et institutionnelle, dans Gattinger et Saint-Pierre (sous la direction de), *Les politiques culturelles et l'administration 'culturelle' publique des gouvernements provinciaux et territoriaux du Canada, op. cit.*
- Colbert, François, Alain d'Astous et Marie-Agnès Parmentier** 2004, *Consumer Evaluation of Government Sponsorship in the Art*. 3rd International Conference on Cultural Policy Research. Montréal : École des Hautes études commerciales. Document [En ligne], http://www.gestiondesarts.com/fileadmin/media/images/Francois_colbert/ICCPR_Colb_dAst_Parm.pdf, consulté le 11 juin 2007.
- Files, James** (1989), *Smocks and Jocks: The Creation of the Ontario Ministry of Culture and Recreation, 1974*, Unpublished Thesis (PhD), Waterloo : University of Waterloo.
- Foote, John** (2011 : dernière mise à jour), Canada/ 1. Historical perspective: cultural policies and instruments, dans Council of Europe/ERICarts, *Compendium of Cultural Policies and Trends in Europe*, 12th édition, [En ligne] <http://www.culturalpolicies.net/web/canada.php>.
- Gattinger, Monica** (À paraître en 2011). L'Ontario : d'une politique culturelle réactive à une politique proactive?, dans Gattinger et Saint-Pierre (sous la direction de), *Les politiques culturelles et l'administration 'culturelle' publique des gouvernements provinciaux et territoriaux du Canada, op. cit.*
- Gattinger, Monica, et Diane Saint-Pierre** (sous la direction de) (À paraître en 2011). *Les politiques culturelles et l'administration 'culturelle' publique des gouvernements provinciaux et territoriaux du Canada*, Québec : Les Presses de l'Université Laval (Coll. « Gouvernance et gestion publique »), 650 p. env.
- Gattinger, Monica, et Diane Saint-Pierre** (2010), The "Neoliberal turn" in provincial cultural policy and administration: The case of Québec and Ontario, *Canadian Journal of Communications*, vol. 35, n°2, pages 279-302..
- Harris, R. Cole** (2002), *Making Native Space: Colonialism, Resistance and Reserves in British Columbia*, Vancouver : University of British Columbia Press, 415 p.
- Hillman-Chartrand, Harry et Claire McCaughey** (1989), The arm's length principle and the arts : an international perspective – past, present and future, dans Milton C. Cummings, Jr. et collab. (sous la direction de), *Who's to pay for the arts? The international search for models of arts support*, New York, N.Y. : ACA Books. [En ligne], <http://www.cultureconomics.atfreeweb.com/arm's.htm>, consulté le 13 juin 2008.
- Jeannotte, M. Sharon** (2010), Going with the Flow : Neoliberalism and Cultural Policy in Manitoba and Saskatchewan, *Canadian Journal of Communications*, vol. 35, n°2, p. 303-324,
- Jeannotte, M. Sharon, et Joy Cohnstaedt** (À paraître en 2011), Le « GDP » culturel de la Saskatchewan – La géographie, la démographie et la politique – et l'élaboration de la politique culturelle, dans Gattinger et Saint-Pierre (sous la direction de), *Les politiques culturelles et l'administration 'culturelle' publique des gouvernements provinciaux et territoriaux du Canada, op. cit.*
- Marontate, Jane, et Catherine Murray** (2010), Neoliberalism in Provincial Cultural Policy Narratives: Perspectives from Two Coasts, *Canadian Journal of Communications*, vol. 35, n°2, p. 325-343.,

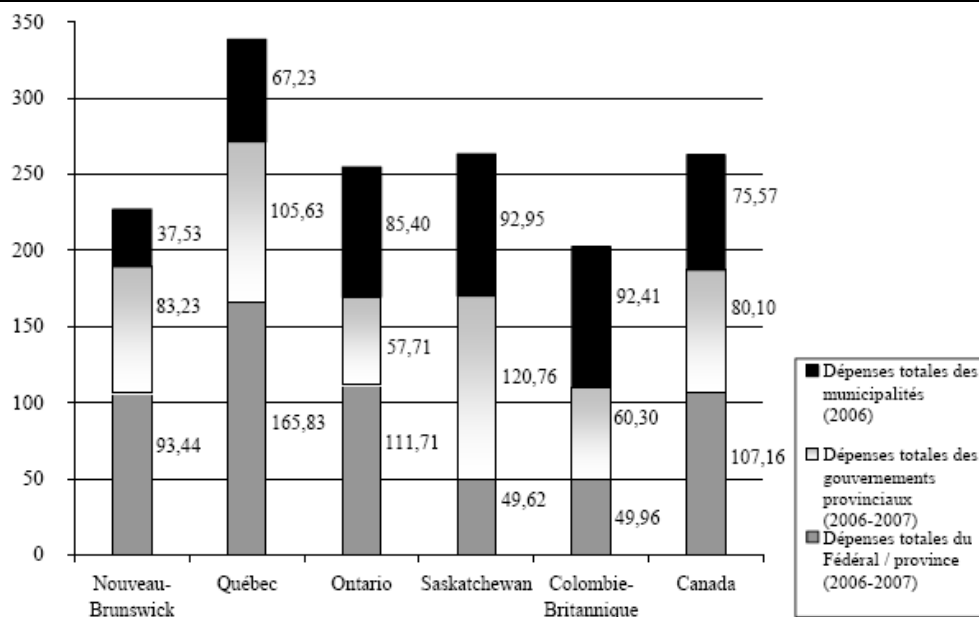
- Martel, Frédéric** (2006), *De la culture en Amérique*, France : Gallimard, 640 p.
- Mulcahy, Kevin V.** (2000), The Government and Cultural Patronage : A Comparative Analysis of Cultural Patronage in the United States, France, Norway and Canada », dans Cherbo et Wyszomirski (sous la direction de), *The Public Life of the Arts in America*, New Brunswick, N.J. : Rutgers University Press, p. 138-168.
- Mulcahy, Kevin V.** (2010), La politique culturelle dans le système américain : des dangers de la privatisation, dans Saint-Pierre et Audet (sous la direction de), *Tendances et défis des politiques culturelles : Cas nationaux en perspectives – op. cit.*, p. 89-130.
- Murray, Catherine, et Alison Beale** (À paraître en 2011), La démarche axée sur le lieu de la Colombie-Britannique : Le transfert des responsabilités de la politique et l'autodétermination culturelle (1952 à 2008), dans Gattinger et Saint-Pierre (sous la direction de), *Les politiques culturelles et l'administration 'culturelle' publique des gouvernements provinciaux et territoriaux du Canada*, op. cit.
- Ostry, Bernard** (1978), *The Cultural Connection: An Essay on Cultural and Government Policy in Canada*, Toronto : McClelland and Stewart, 240 p.
- Rocher, François, Francine Labelle, Anne-Marie Field et Jean-Claude Icart** (21 décembre 2007), *Le concept d'interculturalisme en contexte québécois : généalogie d'un néologisme. Rapport présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles* (CCPARDC), Ottawa/Montréal, document [en ligne]: <http://www.accommodements.qc.ca/documentation/rapports/rapport-3-rocher-francois.pdf>.
- Saint-Pierre, Diane** (2003), *La Politique culturelle du Québec : continuité ou changement. Les acteurs, les coalitions et les enjeux*, Québec : Les Presses de l'Université Laval (Coll. : 'Management et politique publique'), 322 p.
- Saint-Pierre, Diane** (2008), Identité et patrimoine... deux notions au cœur des interventions patrimoniales publiques du Québec et du Canada », dans J.-C. Némery, M. Rautenberg et F. Thuriot (dir.), *Stratégies identitaires de conservation et de valorisation du patrimoine*, Paris : L'Harmattan, p. 115-124.
- Saint-Pierre, Diane** (2010), Les politiques culturelles du Québec, Bilan et défis, dans Saint-Pierre et Audet, *Tendances et défis des politiques culturelles : Cas nationaux en perspectives*, op. cit., p. 261-302.
- Saint-Pierre, Diane** (2011, sous presse), Les politiques culturelles au Canada et au Québec : Identités nationales et dynamiques croisées, *La culture comme politique publique. Essais d'histoire comparée. De 1945 à nos jours*, sous la direction de Philippe Poirrier. Paris : Comité d'histoire du Ministère de la Culture et de la Communication, La Documentation française.
- Saint-Pierre, Diane, et Claudine Audet** (sous la direction de) (2010), *Tendances et défis des politiques culturelles : Cas nationaux en perspective - France – Angleterre – États-Unis – Allemagne – Espagne – Belgique – Suisse - Suède – Québec – Pays de Galles et Écosse – Les organisations internationales*, Québec : Les Presses de l'Université Laval (Coll.: « Chaire Fernand-Dumont sur la culture »), 398 p. (<http://www.pulaval.com/catalogue/liste.html?auteur=239>).
- Saint-Pierre, Diane, et Fabrice Thuriot** (2006), Culture: une comparaison France-Québec. *Pouvoirs Locaux. Les Cahiers de la décentralisation* (France), vol. 68, n° 1 (Février), p. 143-153.
- Schuster, J. Mark** (2002), Sub-national Cultural Policy--Where the Action is : Mapping State Cultural Policy in the United States », *International Journal of Cultural Policy*, vol. 8, n° 2, p. 181-196.
- Selwood, Sara** (2010), La politique culturelle en Angleterre : influences, contraintes et risques, dans Saint-Pierre et Audet, *Tendances et défis des politiques culturelles : Cas nationaux en perspectives*,

op. cit., p. 53-87.

Statistique Canada (Octobre 2005), « Dépenses publiques au titre de la culture: tableaux de données », no 87F0001XIF au catalogue, Ottawa, Statistique Canada : Division des institutions publiques, et la Division de la Culture, tourisme et Centre de la statistique de l'éducation, Octobre 2005, n.p., Tableaux 2.10.1-2.10.2: « Dépenses totales des administrations provinciales, selon la fonction et la province ou le territoire, 2003-2004 ».

**ANNEXE : Dépenses publiques au titre de la culture ¹ des provinces canadiennes à l'étude,
Selon le palier de gouvernement et par habitant, 2006-2007**

Province	Palier de gouvernement			Dépenses totales
	Fédéral	Provincial	Municipal ²	
	<i>(en milliers de dollars et par habitant)</i>			
Nouveau-Brunswick <i>Par habitant</i>	68 218 <i>93,44 \$</i>	60 760 <i>83,23 \$</i>	27 397 <i>37,53 \$</i>	156 375 <i>214,21 \$</i>
Québec <i>Par habitant</i>	1 251 402 <i>165,83 \$</i>	797 063 <i>105,63 \$</i>	507 350 <i>67,23 \$</i>	2 555 815 <i>338,69 \$</i>
Ontario <i>Par habitant</i>	1 358 461 <i>111,71 \$</i>	701 814 <i>57,71 \$</i>	1 038 521 <i>85,40 \$</i>	3 098 796 <i>254,83 \$</i>
Saskatchewan <i>Par habitant</i>	48 043 <i>49,62 \$</i>	116 914 <i>120,76 \$</i>	89 990 <i>92,95 \$</i>	254 947 <i>263,33 \$</i>
Colombie-Britannique <i>Par habitant</i>	193 169 <i>49,96 \$</i>	248 056 <i>60,30 \$</i>	380 125 <i>92,41 \$</i>	821 350 <i>199,67 \$</i>
Canada ³	3 376 807	2 523 839	2 381 260	8 281 906
<i>Par habitant</i>	<i>107,16 \$</i>	<i>80,10 \$</i>	<i>75,57 \$</i>	<i>262,82 \$</i>



1 : Les secteurs couverts : bibliothèques (nationales, publiques, scolaires, universitaires et collégiales), musées, archives publiques, parcs, lieux historiques, parcs naturels et provinciaux, autres ressources du patrimoine, enseignement des arts, littérature, arts d'interprétation, arts visuels et artisanat, cinéma et vidéo, radiodiffusion et télévision, industrie du disque, multiculturalisme, activités multidisciplinaires et une section « autres ».

2 : Les dépenses municipales sont calculées pour l'année de calendrier (2006).

3 : Excluant les dépenses et les populations des trois territoires canadiens et la catégorie « Autres ».

Sources : Figure élaborée à partir des données de Statistique Canada : « Tableau 2. Dépenses publiques au titre de la culture, selon la province ou le territoire et le palier de gouvernement, 2006-2007 », 21 juillet 2009, Document en ligne, <http://www.statcan.gc.ca/pub/87f0001x/2009001/t011-fra.htm>.